Espèce protégée

# Grenouille agile

***Rana dalmatina* Fitzinger *in* Bonaparte, 1838**

Liste rouge UICN des amphibiens menacés de France métropolitaine (2015) : **LC** – Préoccupation mineure (listé *Rana dalmatina*)

## Réglementation Seul le texte officiel fait foi

### ■ Arrêté du 19 novembre 2007 : article 2

L'arrêté concernant la Grenouille agile interdit entre autres toute destruction ou perturbation intentionnelle des œufs et des animaux à tous les stades de développement. La protection de ses habitats (dont les lieux de reproduction) interdit toute intervention sur ces milieux particuliers à l'espèce et tout type de travaux susceptibles de les altérer ou de les dégrader. Il est également interdit de détenir, de transporter ou de réaliser toute action commerciale avec des individus prélevés dans le milieu naturel.

Listes des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et modalités de leur protection :
http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000017876248

### ■ Directive « Habitats, faune, flore » : annexe IV

L'Alyte accoucheur est une espèce d'intérêt communautaire qui nécessite une protection stricte (annexe IV).

## Carte de répartition actuelle

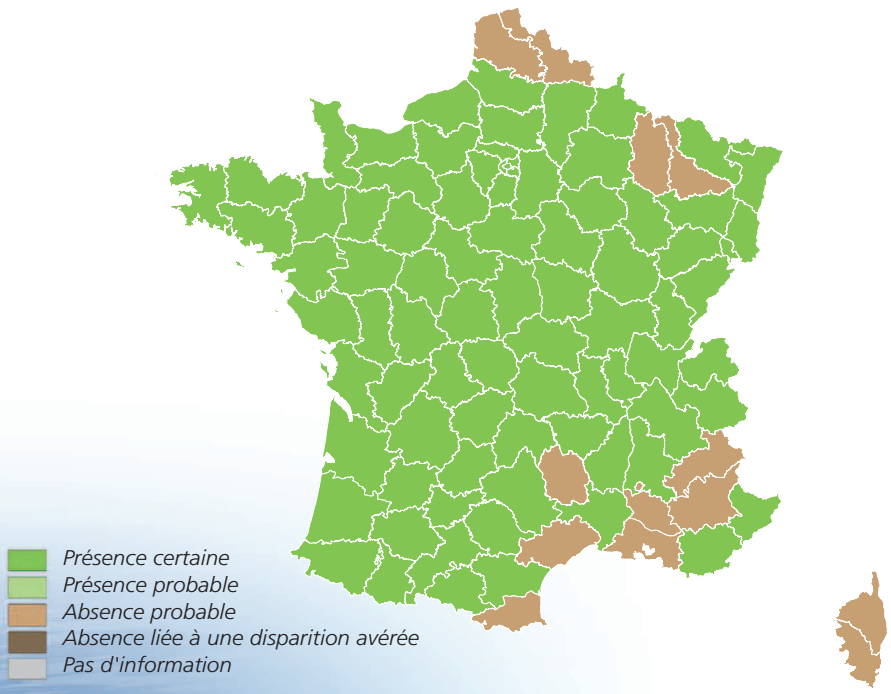


*Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2015. Inventaire National du Patrimoine Naturel, site Web : http://inpn.mnhn.fr.*

■ Pour tout projet, veuillez-vous renseigner auprès des organismes scientifique et technique compétents (établissements publics - Onema, ONCFS ; associations locales - fédération de pêche, associations naturalistes… ; bureaux d'études) ou vous rapprocher des services de l'État instructeurs de votre région (services chargés de l'environnement au sein des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DRIEE en Île de France) ou au sein des directions départementales des territoires).

☛ Guide "espèces protégées, aménagements et infrastructures", Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
http://www.developpement-durable.gouv.fr/Guide-especes-protegees.html

■ Les valeurs présentées dans cette fiche sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques, de l'altitude et de la latitude, et des caractéristiques propres à chaque population.

# Habitats

## ■ Généralités

La Grenouille agile est une espèce que l'on trouve principalement en plaine et qui se rencontre jusqu'à plus de 1300 m d'altitude dans les Alpes notamment. Son habitat terrestre favori reste les formations boisées et les fourrés tels que les forêts, les boisements caducifoliés ou les bocages. On la retrouve aussi dans des zones plus humides et des prairies. En phase aquatique, la Grenouille agile apprécie particulièrement les mares, en particuliers si elles se trouvent en forêt, en clairière ou dans une prairie attenante à une zone boisée. On la retrouve également, dans une moindre mesure, dans les petits points d'eau temporaires d'eau stagnante, formés en général grâce aux précipitations, comme des ornières ou des mares temporaires.

## ■ Milieux particuliers à l'espèce bénéficiant de mesures de protection

**Sites de reproduction :** ses sites de reproduction sont caractérisés par un ensoleillement relativement élevé et une pente faible permettant l'implantation d'une végétation herbacée. En général, la reproduction se fait dans de petites mares bien oxygénées qui restent en eau suffisamment longtemps pour assurer le développement des œufs et la métamorphose des têtards. L'espèce cohabite souvent avec d'autres amphibiens, mais semble éviter les sites riches en poissons.

*Utilisation des écosystèmes aquatiques : systématique*

**Aire de repos :** la Grenouille agile vit en général au niveau de la strate herbacée des fourrés et formations forestières, les trouées ou les bords de chemins et les lisières. On peut également la retrouver sur des sites avec davantage de buissons. Elle passe l'hiver généralement en forêt, dans des galeries ou les anfractuosités du sol. Elle fait partie des premières espèces d'amphibiens à émerger à la fin de l'hiver, en février voire en janvier.

*Utilisation des écosystèmes aquatiques : occasionnelle*

## ■ Autres milieux particuliers à l'espèce

**Alimentation :** les adultes se nourrissent principalement de petits invertébrés, en particulier d'arachnides, d'orthoptères, de chilopodes, de diptères ou de coléoptères. Ils consomment également des vers ou de petits gastéropodes.

*Utilisation des écosystèmes aquatiques : occasionnelle*

## ■ Types d'habitats associés selon les typologies EUNIS et Corine BIOTOPE

| Code CORINE | Intitulé CORINE | Code EUNIS | Intitulé EUNIS |
|---|---|---|---|
| 22.11 | Eaux oligotrophes pauvres en calcaire | C1.1 | Lacs, étangs et mares oligotrophes permanents |
| 22.15 | Eaux oligo-mésotrophes riches en calcaire | | |
| 22.12 | Eaux mésotrophes | C1.2 | Lacs, étangs et mares mésotrophes permanents |
| 37.7 | Lisières humides à grandes herbes | E5.4 | Lisières et prairies humides ou mouilleuses à grandes herbacées et à fougères |
| 4 | Forêts | G | Boisements, forêts et autres habitats boisés |

# Autres conditions environnementales nécessaires à l'accomplissement du cycle de vie

## ■ Aire de déplacement des noyaux de population

**Domaine vital :** le domaine vital de la Grenouille agile est relativement restreint. Au cours de l'été, les adultes vont occuper un domaine terrestre situé aussi bien en boisement qu'en milieu ouvert, dont la superficie est de quelques dizaines de mètres carrés. Cependant, il arrive que la distance entre le secteur exploité en phase terrestre et le site de reproduction atteigne parfois un kilomètre.

**Déplacements :** *Rana dalmatina* effectue une migration automnale dont les dernières sorties sont notées vers la fin octobre ou en novembre, et hiverne en phase terrestre en général à proximité du site de reproduction. La migration post hivernage s'effectue en février ou au début du mois de mars. La distance entre les sites de reproduction et les sites de chasse est en général de quelques dizaines de mètres (en moyenne de 80 à 90 m). Au cours d'une même journée ou d'une même nuit, les déplacements ne semblent pas excéder quelques dizaines de mètres et se limitent même généralement à quelques mètres, en particulier de nuit.

**Obstacles :** la Grenouille agile, comme beaucoup d'autres espèces d'amphibiens, se déplace entre les sites de reproduction, les sites de chasse et les sites d'hivernage. Les infrastructures linéaires (routes, voies ferrées notamment) sont l'un des obstacles majeurs à ces nombreux déplacements et une cause de mortalité importante des individus. La réduction en surface et en qualité de ses habitats, liée en particulier à l'exploitation intensive des surfaces agricoles, est une autre menace importante qui pèse sur cette espèce.

### ■ Phénologie et périodes de sensibilité

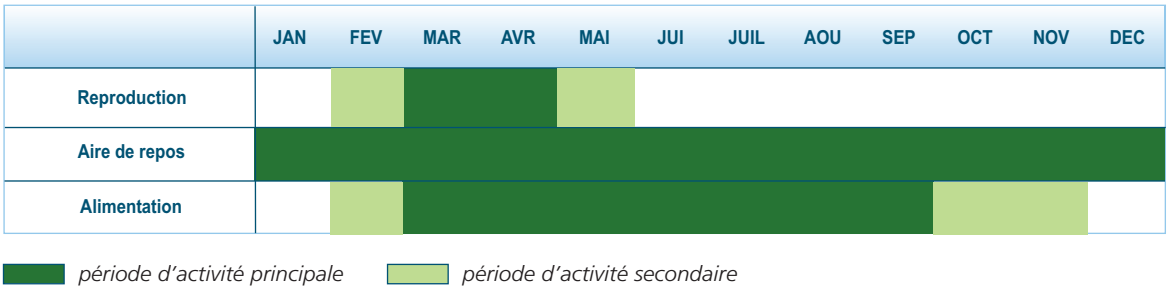


## Méthodes de détection

Au printemps, après les mouvements post hivernage, les individus ont une activité plutôt crépusculaire et nocturne avec une pointe d'activité vers 22 - 23h. L'activité semble démarrer en fin d'après-midi avec cependant d'importantes variations d'une journée à l'autre. Elle augmente dans les premières heures de la nuit avant de diminuer progressivement. L'espèce est plus facile à détecter lors de sa période de reproduction qui est assez étalée. Grâce à son chant caractéristique, elle est assez facile à détecter sur ses sites de reproduction. On repère facilement, la nuit, les individus en surface dans l'eau. De jour, on peut également détecter facilement les pontes.

### Sources d'informations complémentaires

En cas de difficulté d'activation des liens Internet, copier ce lien et le coller dans la barre d'adresse de votre navigateur Internet.

**■ Fiche d'information INPN**
http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/310

**■ Autres fiches et sources d'information**
http://www.karch.ch/files/content/sites/karch/files/Doc%20%C3%A0%20t%C3%A9l%C3%A9charger/Notices%20pratiques/Notice_pratique_Grenouille_agile.pdf
Page internet de la Société herpétologique de France pour le suivi des populations d'amphibiens.
http://lashf.fr/Programmes/ProtocolesPOP/POPAmphibien

Fiche espèce sur le site de la Liste rouge mondiale des espèces menacées [en anglais]
http://www.iucnredlist.org/details/58584/0

**■ Autres espèces protégées possédant des habitats similaires**
- Crapaud calamite, *Bufo calamita* (Laurenti, 1768)
http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/701815
- Crapaud commun, *Bufo bufo* (Linnaeus, 1758)
http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/259
- Sonneur à ventre jaune, *Bombina variegata* (Linnaeus, 1758)
http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/212
- Rainette verte, *Hyla arborea* (Linnaeus, 1758)
http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/281

## Bibliographie consultée

**Cicort-Lucaciu, A.-S., Sas, I., Roxin, M., Badar, L., Goilean, C., 2011.** The feeding study of a *Rana dalmatina* population from Carei Plain. South-Western Journal of Horticulture Biology and Environment 2, 35–46.

**Duguet, R. & Melki, F. (ed.), 2003.** Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France). 480p.

**Hartel, T., Băncilă, R., Cogălniceanu, D., 2011.** Spatial and temporal variability of aquatic habitat use by amphibians in a hydrologically modified landscape. Freshwater Biology 56, 2288–2298.

**Lesbarreres, D., Lode, T., 2002.** Influence de facteurs environnementaux sur la reproduction de *Rana dalmatina* (Anura, Ranidae) : implications pour sa conservation. Bulletin de la Société Herpétologique de France 104, 66–71.

**Lescure, J. & de Massary, J.-C. (coords), 2012.** Atlas des Amphibiens et Reptiles de France. Biotope, Mèze ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris (collection Inventaires & biodiversité), 272p.

**Lodé, T., 1993.** Rythme d'activité et déplacements chez la Grenouille agile *Rana dalmatina* Bonaparte 1840 dans l'Ouest de la France. Bulletin de la Société Herpétologique de France 67-68, 11–20.

## Informations sur la fiche

**Version :** octobre 2015

**■ Rédaction**

Legros Benoît – MNHN, Service du patrimoine naturel
Puissauve Renaud – MNHN, Service du patrimoine naturel

**■ Relecture**

De Massary Jean-Christophe – MNHN, Service du patrimoine naturel
Marty Vincent - Onema, délégation interrégionale Méditerranée

**■ Citation proposée**

**Legros B., Puissauve R., de Massary J-C. & Marty V., 2015.** Fiches d'information sur les espèces aquatiques protégées : Grenouille agile, *Rana dalmatina* Fitzinger in Bonaparte, 1838. Service du patrimoine naturel du MNHN & Onema.

**■ Photo**

De Massary Jean-Christophe